Vivatax

Référence EXEMPLE-MARIAGE
02.11.2026

RAPPORT D'ANALYSE FISCALE

Mariage ou concubinage

Berne · Année fiscale 2026

Votre projet

Vous souhaitez comparer les impôts de votre couple en concubinage et après un mariage.

Votre résultat en bref

Votre impôt annuel, seul	10'854 CHF
L'impôt annuel de votre partenaire, seul	9'928 CHF
Impôt annuel du couple, chacun de son côté	20'782 CHF
Impôt annuel du couple, une fois mariés	20'495 CHF
Économie d'impôt annuelle liée au mariage	**287 CHF**

Comprendre votre résultat

Impôt total annuel

Avant le mariage	Après le mariage	Économie d'impôt
20'782 CHF	20'495 CHF	**287 CHF**

Vous économisez 287 CHF par an.

Après le mariage, l'impôt cantonal et communal sur le revenu baisse de 925 CHF et l'impôt fédéral direct augmente de 638 CHF.

Le calcul de votre impôt avant et après le mariage

Avant le mariage, les montants correspondent au total de vos deux déclarations séparées. Après le mariage, ils correspondent à votre déclaration commune. Le tableau détaille les changements.

Élément	Avant le mariage	Après le mariage	Écart
VOS DÉDUCTIONS — CANTON ET COMMUNE			
Déduction lorsque les deux conjoints travaillent	0 CHF	–2’886 CHF	– 2’886 CHF
Total des déductions	**–35’849 CHF**	**–38’735 CHF**	**– 2’886 CHF**
VOS DÉDUCTIONS — CONFÉDÉRATION			
Primes d’assurance déductibles	–3’600 CHF	–3’700 CHF	– 100 CHF
Déduction lorsque les deux conjoints travaillent	0 CHF	–14’100 CHF	– 14’100 CHF
Déductions pour les enfants et le couple	0 CHF	–2’800 CHF	– 2’800 CHF
Total des déductions	**–23’949 CHF**	**–40’949 CHF**	**– 17’000 CHF**
VOTRE REVENU IMPOSABLE			
Pour le canton et la commune	108’701 CHF	105’815 CHF	– 2’886 CHF
Pour la Confédération	120’601 CHF	103’601 CHF	– 17’000 CHF
VOTRE IMPÔT			
Impôt cantonal et communal sur le revenu	19’424 CHF	18’499 CHF	– 925 CHF
Impôt fédéral direct	1’358 CHF	1’996 CHF	+ 638 CHF
Impôt sur la fortune	0 CHF	0 CHF	0 CHF
Votre impôt total	**20’782 CHF**	**20’495 CHF**	**– 287 CHF**

Avant le mariage, le total de vos deux impôts est de **20’782 CHF**. Après le mariage, l’impôt de votre couple est de **20’495 CHF**. Le mariage réduit donc votre impôt de **287 CHF** pour l’année 2026.

LES POINTS À VÉRIFIER AVANT DE DÉCIDER

Les deux situations du couple

Le rapport compare l'impôt total des deux personnes en concubinage et mariées. Le mariage peut réduire l'impôt, l'augmenter ou ne rien changer. Les revenus, les déductions et les barèmes du canton expliquent le résultat.

Les hypothèses de la comparaison

Les hypothèses du rapport doivent correspondre à votre situation. Un changement futur des règles d'imposition des couples n'est pas intégré aux chiffres de 2026.

Les autres conséquences à examiner

Le mariage peut aussi modifier les droits de succession, les prestations de prévoyance, les rentes AVS et les aides dépendant du revenu. Ces effets ne sont pas additionnés à la différence d'impôt présentée. Demandez à votre caisse de pension (2ème pilier) et à vos assurances comment votre partenaire serait protégé en cas de décès.

Vos prochaines démarches

En cas de mariage, annoncez le changement et faites adapter vos acomptes. Vérifiez les déductions de chaque personne, notamment le 3ème pilier A et les rachats dans la caisse de pension. L'état civil retenu à la fin de l'année influence l'imposition de toute l'année.

Le détail de votre situation fiscale

Ces tableaux concernent votre situation actuelle, avant le projet étudié. Ils expliquent les montants utilisés pour calculer votre impôt actuel. Vos revenus sont repris, puis les déductions retenues par le calcul sont détaillées jusqu'au revenu imposable.

Vos revenus

Votre salaire net	**76'700 CHF**
Autres revenus rentes, pensions, revenus immobiliers et autres revenus déclarés	250 CHF
Revenu net du ménage	**76'950 CHF**

Les déductions retenues

Déduction	Canton et commune	Confédération
Frais professionnels (forfait)	2'301 CHF	2'301 CHF
Frais de transport	700 CHF	700 CHF
Frais de repas	3'200 CHF	3'200 CHF
Versements au 3ème pilier A	4'800 CHF	4'800 CHF
Primes d'assurance déductibles	2'450 CHF	1'800 CHF
Frais de formation	1'400 CHF	1'400 CHF
Déduction générale (Berne)	5'300 CHF	0 CHF
Dons	400 CHF	400 CHF
Total des déductions	**20'551 CHF**	**14'601 CHF**

Votre revenu imposable

	Canton et commune	Confédération
Revenu net du ménage	76'950 CHF	76'950 CHF
Déductions	–20'551 CHF	–14'601 CHF
Revenu imposable	**56'399 CHF**	**62'349 CHF**

LE DÉTAIL DE VOTRE SITUATION FISCALE · SUITE

Votre impôt actuel

Impôt cantonal	6’664 CHF
Impôt communal	3’450 CHF
Impôt fédéral direct	740 CHF
Total de votre impôt actuel	**10’854 CHF**

Vos taux d’imposition actuels

Taux moyen la part de vos revenus nets que représente votre impôt	14,10 %
Taux marginal la part d’un revenu supplémentaire qui serait payée en impôt	23,06 %

Votre fortune

Comptes, titres et autres biens au 31 décembre	55’000 CHF
Fortune nette attribuée à votre canton avant les déductions propres à votre canton	55’000 CHF
Impôt sur la fortune fortune imposable sous le seuil d’imposition du canton	**0 CHF**

ANNEXES

Données et hypothèses retenues

Les données du dossier et les paramètres retenus permettent de vérifier votre analyse.

Votre situation personnelle

Canton	Berne
Commune	Berne
Année fiscale	2026
État civil	Célibataire
Âge	33
Enfants	0
Ménage indépendant	Non
Confession	Aucune

Vos revenus

Salaire net annuel	76’700 CHF
Votre taux d’activité actuel	100 %
Autres revenus	250 CHF

Votre prévoyance

Vos versements annuels au 3ème pilier A	4’800 CHF

Vos frais professionnels

Moyen de transport pour le travail	Vélo ou cyclomoteur
Repas de midi	Repas pris à l’extérieur, sans participation de l’employeur

Vos déductions personnelles

Primes d’assurance	6’000 CHF
Frais médicaux et dentaires payés	0 CHF
Frais de formation et de perfectionnement	1’400 CHF
Dons	400 CHF
Versements à un parti politique	0 CHF

Votre patrimoine et vos dettes

Comptes, titres et autres biens	55’000 CHF

DONNÉES ET HYPOTHÈSES RETENUES · SUITE

Vos biens immobiliers

Propriétaire d'un bien immobilier	Non

Votre projet : votre partenaire

Comment décrivez-vous le revenu de votre partenaire ?	Par son salaire net
Salaire annuel net de votre partenaire	67'600 CHF
Âge de votre partenaire	32
Fortune nette de votre partenaire	42'000 CHF
La confession de votre partenaire	Aucune

Votre projet : trajet de votre partenaire

Le trajet de votre partenaire jusqu'au travail	En transports publics
Prix de son abonnement	1'320 CHF

Votre projet : déductions de votre partenaire

Versement au 3ème pilier A de votre partenaire	3'600 CHF
Primes d'assurance maladie de votre partenaire	5'880 CHF
Autres déductions de votre partenaire	600 CHF

Votre projet : enfants

Enfants à charge de votre partenaire	0

Les hypothèses et la méthode

Nous comparons deux taxations de célibataires à une taxation commune au barème des couples mariés, avec les mêmes revenus (salaires bruts 84’100 CHF et 74’000 CHF). Votre salaire brut est estimé à partir de votre salaire net, en y ajoutant les cotisations sociales retenues sur un salaire. Le salaire brut de votre partenaire est estimé à partir de son salaire net, en y ajoutant les cotisations sociales retenues sur un salaire. Le salaire net indiqué est repris sans modification.

- Ce calcul est une estimation, établie à partir des chiffres que vous nous avez communiqués.
- Votre salaire net reprend le montant renseigné. Les cotisations sociales ne sont pas déduites une seconde fois. Le salaire brut, non indiqué, est estimé à partir de ce net. Il sert aux calculs qui partent du salaire brut, comme les cotisations à la caisse de pension.

Vous souhaitez davantage de détails ?
Vous pouvez prendre un rendez-vous avec Vivatax.
Ce rendez-vous est une prestation distincte du rapport.
+41(0)32 724 20 06 · hello@vivatax.ch · www.vivatax.ch
Pour obtenir l’analyse de votre propre situation, commandez votre rapport sur simulators.vivatax.ch.